

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017**

Le huit septembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix août deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETTIER, Isalyne HERIVEAU.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusées : Catherine CROTEAU (donne pouvoir à Pierrette BUNEL), Pascale CHAUSSON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Florence BARBIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose de rajouter un objet concernant la DETR 2017 revoir à la baisse l'estimation, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ce sujet.

**1<sup>er</sup> OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier de la Préfecture concernant une demande présentée par le GAEC FROGER GIRARD en vue de la modification d'un élevage de vaches laitières soumis au régime de déclaration sur le site « La Grande Bardière » sur la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

Le Projet comprend :

- la reconstruction suite à un incendie du bloc traite/robot, du bureau et de la stabulation pour les vaches laitières,
- l'extension de la stabulation existante sur le côté sud à la place d'un silo existant.

Celui-ci nécessite également une dérogation de distance vis-à-vis de l'habitation d'un tiers située à 35 m des projets de construction (moins des 100 m minimum réglementaires).

Les services de la Préfecture demandent au conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur le dossier présenté ci-dessus en vue de statuer sur cette demande. Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret, les conseillers veulent voter à main levée. Il convient de délibérer au sujet de cette ICPE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable à l'installation classée pour l'environnement présentée ci-dessus.

**2<sup>nd</sup> OBJET : DROIT DE PASSAGE CHEZ M COSSET**

Monsieur le Maire informe les conseillers que M Cosset (propriétaire des parcelles A 328, A 329 et A 330 situées à côté du boulo-drome) a demandé à le rencontrer courant juillet dernier afin de lui soumettre une demande de branchement d'électricité d'une prise de 220 V de son local vers le local des boulistes.

En contrepartie, il propose de céder un droit de passage le long de la Longuève au niveau de sa parcelle A 328 reliant ainsi le terrain du boulo-drome à l'impasse des Fauvettes afin de créer un cheminement piétonnier. Madame Florence Barbier soulève le problème de stationnement de caravanes sur le terrain de M Cosset et les nuisances sonores provenant de celles-ci, la salubrité et leurs chiens errants. Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret, les conseillers veulent voter à main levée.

Après en avoir délibéré, 5 pour, 5 contre et deux abstentions, il a été décidé de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.

**3<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS LAMPADAIRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un devis de la Sté BOUYGUES pour 2 lampadaires à implanter à l'impasse des Fauvettes. Il présente les différents types de lampadaires et informe les conseillers que le coût de la pose est de 1 539,50 € HT quel que soit le modèle retenu. Il convient de se positionner sur le modèle avant de faire la demande de devis définitive.

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée délibérante a opté pour le luminaire suivant : lanterne CITEA avec led, mât rond conique avec crosse couleur anthracite réf 7016 à 1 113 € HT l'unité.

#### **4<sup>ème</sup> OBJET : VENTE DE FERRAILLE CHEZ PASSENAUD**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents communaux ont livré à la société Passenaud à Champagné 340 kg de platinage (à 70-€ la tonne soit 23,80 €) le 22 juin 2017.  
Il convient d'émettre un titre de recettes auprès de la société Passenaud pour ce montant.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 23,80 € auprès de la Société Passenaud.

#### **5<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS STE VAUTCRRANNE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à la dernière réunion de conseil le 4 juillet dernier, il avait été décidé de consulter une deuxième entreprise concernant le relevage d'une rangée de tombes (allée n° 9) dans le cimetière (celles appartenant au domaine communal). Après avoir contacté les Etablissements Duluart, pompes funèbres à Ruaudin, il s'avère qu'ils ne sont pas en mesure de répondre à notre requête dans le délai imposé. En conséquence, Monsieur le Maire demande de bien vouloir valider le devis de la Sté Vautcranne concernant la dépose et démolition de concessions sans caveaux (2 monuments simples et 3 monuments doubles) et de concessions avec caveaux (2 monuments simples et 2 monuments doubles) soit 3 645 € TTC.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de la Sté Vautcranne présenté ci-dessus.

#### **6<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commission du CCAS s'est réunie le 5 septembre 2017 afin d'étudier deux demandes d'aides individuelles : l'une concernant une demande d'aide d'impayé de facture d'eau et l'autre concernant un impayé d'énergie. Monsieur le Maire demande de se substituer à l'avis de la commission du CCAS et de délibérer dans ce sens.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'avis du CCAS concernant les deux demandes citées ci-dessus.

#### **7<sup>ème</sup> OBJET : CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe a informé la commune en juillet dernier que deux agents sont promouvables au poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe car ils réunissent toutes les conditions requises pour en bénéficier. En vue de l'avancement de grade de ces deux agents, il convient de créer le poste d'adjoint technique 1<sup>er</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste d'adjoint technique 1<sup>er</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.  
En parallèle, le projet de ratio des agents promouvables a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal devra se prononcer sur ce sujet à réception de l'avis du CTP.

#### **8<sup>ème</sup> OBJET : DETR 2017 REVISION DE L'ESTIMATION DU PROJET**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la demande de la dotation d'équipement des territoires Ruraux 2017 portant sur le projet d'aménagement d'une allée piétonnière pour déplacements doux (piétons et cyclistes), correspondant à l'opération Cœur de village - Création et aménagement de rues, de places et jardins, d'espaces urbains a été demandée sur une estimation est de 94 540 € HT pour une aide de 20%. Vu le coût conséquent de cette estimation, celui-ci a demandé une nouvelle estimation auprès du bureau d'étude IRPL en modifiant la fourniture de l'allée (sable stabilisé renforcé au lieu de l'enrobé beige) ainsi la nouvelle estimation est de 84 440 € HT.  
Il convient de bien vouloir prendre en compte ce nouveau montant, modifier le plan de financement en conséquence et informer les services de la Sous-Préfecture de Mamers le 15 septembre au plus tard.

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux
DETR 2017	84 440	20 %
Fonds européens Leader	84 440 (maximum dépenses 40 000 € HT)	21 %
FNADT	84 440	10%
Autre collectivité EPCI Gesnois Bilurien Contrat ruralité	84 440	10 %
Maître d'ouvrage (autofinancement)	84 440	39 %
<b>TOTAL (HT)</b>	84 440	100 %

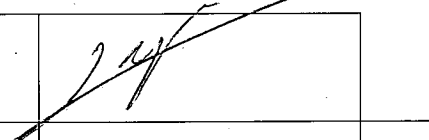
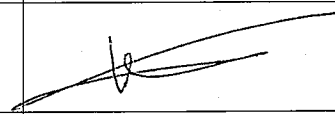
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide l'estimation et le plan de financement présentés ci-dessus.

## 10<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier Leader** : la demande de la commune a été retenue (courrier reçu le 8 juillet 2017)
- **Problèmes d'un manque de nourrices sur la commune** : il est proposé aux parents de se rapprocher du relais d'assistantes maternelles à Bouloire
- **Remerciements de Mme Carreau de Soleil en livres** pour la subvention de la commune concernant l'achat de l'étagère pour la bibliothèque
- **Point sur les animations courant juillet** : remerciements aux bénévoles et aux associations Mains d'Art, Comité des fêtes et Vélo sport, les animations ont rencontré un franc succès.
- **Mains d'Art** : Monsieur le Maire porte une réflexion sur le déplacement de la sculpture représentant la femme à la source située actuellement près de l'église au niveau du parterre de fleurs à l'entrée de la place de l'Europe afin de la mettre en évidence. De même, il convient de surélever, avec une dalle de béton, la sculpture représentant un écolier située devant la cantine au niveau du parterre de fleurs.
- **Logo de la commune** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de porter une réflexion sur la création d'un logo pour notre commune.
- **Vente de la maison de M MORIN Gilles** : elle est située au 37 rue de la Liberté, elle dépend de la succession vacante de M Morin. Toute personne intéressée devra faire parvenir une proposition de prix à l'adresse suivante, sous forme de pli cacheté portant la mention « Offre d'achat SV 72/04444404272 » (enveloppe cachetée glissée dans votre courrier) étant entendu que toute proposition inférieure à 10 000 euros ne pourra être retenue. La date limite de dépôt des plis est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 14h (cachet de la Poste faisant foi). Toutes les informations sont sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie et sur l'habitation de M Morin.
- **Repas du CCAS** : aura lieu le dimanche 8 octobre 2017 à 12h à la salle Hélène Bertaux, il est offert gracieusement aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans.
- **Dates à retenir** :
  - vide-grenier le dimanche 24 septembre 2017, message de M Laude Président du Comité des fêtes : toutes les personnes sont les bienvenues pour aider l'association.
  - Journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017
  - Monument du Mois Tresson/Maisoncelles du 22 septembre au 15 octobre 2017
- **Point école** : la rentrée scolaire du lundi 4 septembre 2017 s'est bien passée, 56 élèves sont comptabilisés, les parents ont apprécié le café et les viennoiseries offertes par la municipalité. Réunion des parents d'élèves le lundi 11 septembre 2017 à 18h.
- **Date commission Communication** : 25 septembre 2017 à 18h à la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER Secrétaire de séance		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	Excusée donne pouvoir à Mme Pierrette BUNEL
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	Excusée
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	